

Liste des documents à fournir

Identité

Le (les) livret(s) de famille et les photocopies de tous les feuillets (parents, enfants).

Le cas échéant, extrait du jugement de divorce ou de séparation fixant le montant de la pension alimentaire et les modalités de garde de l'enfant ou tout document permettant d'établir ces éléments pour les familles monoparentales ou recomposées.

Assurance

Attestation d'assurance (précisant le nom de l'enfant) en responsabilité civile.

Sécurité sociale

Attestation de sécurité sociale en cours de validité de la personne couvrant l'enfant ou attestation CMU.

Attestation d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh) pour les enfants porteurs d'handicap de la famille.

CAF ou MSA

Pour les familles allocataires de la CAF ou MSA, remplir et signer l'autorisation ci-jointe d'accès au service CDAP /MSA (accès privé à caractère professionnel et confidentiel qui permet de consulter directement les ressources des familles pour le calcul de la participation financière).

Pour les familles non-allocataires de la CAF ou MSA qui n'autorisent pas l'accès au service CDAP ou MSA, le dernier avis d'imposition ou de non-imposition (pour les couples non mariés, fournir les 2 avis d'imposition) sera à fournir.

Accompagnants

Les noms, coordonnées téléphoniques des personnes (et le lien de parenté) autorisées à venir chercher l'enfant et qui pourraient être contactés, en cas d'urgence et d'absence des parents.

Le nom, adresse et coordonnées téléphonique du médecin traitant.

Autorisation de sortie

Remplir et signer l'autorisation permettant à la directrice de l'établissement d'appeler les services d'urgence, de procéder à l'hospitalisation de l'enfant ou de faire pratiquer une anesthésie générale en cas d'urgence et d'impossibilité de les joindre et l'autorisation de prise de vue.

Règlement de Fonctionnement

Lecture et signature du règlement de fonctionnement (document à signer dans les document transmis)

Dossier médical pour la référente santé

Le carnet de santé de l'enfant et les photocopies des feuillets de vaccinations à jour. **(Les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations obligatoires (11 vaccins sont obligatoires).)**

Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité délivré par le médecin traitant de l'enfant **et** une prescription pour l'administration du paracétamol si besoin (doit contenir le poids de l'enfant et la température pour l'administration).

Attestation parentale DOLIPRANE ou PAI, Attestation Parentale Mission RSAI, Attestation Parentale soins médicamenteux, Attestation parentale soins non médicamenteux, attestation parentale soins quotidien à la crèche.

Photographie

1 photographie récente de l'enfant **à envoyer par mail**. Inutile de faire des photos au photomaton.